

REGLEMENT

Modalités d'attribution et de versement de l'aide pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques

1 — Contexte et objectifs

Le frelon asiatique (*Vespa Velutina*) est une espèce invasive causant la destruction de nombreuses ruches d'abeilles et pouvant être une source potentielle de danger pour les personnes habitant à proximité des nids. La prolifération de cette espèce fait peser un risque sur la biodiversité. En matière de lutte contre le frelon asiatique, espèce invasive, aucune solution radicale n'existe à ce jour. La destruction des nids par une entreprise spécialisée reste encore la méthode la plus efficace. La commune souhaite accompagner les citoyens mézois, afin que tous les nids découverts puissent être détruits en cofinçant le coût de l'intervention.

2 — Objet de l'aide

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2021, la Ville de Mèze attribue une aide financière aux particuliers, pour la destruction des nids de frelons asiatiques (*Vespa Velutina*) par une entreprise spécialisée, afin de lutter contre la propagation de cette espèce invasive.

Peuvent bénéficier de cette aide communale, les particuliers prenant en charge la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur leur propriété, qui doit être située sur le territoire de Mèze, dans la limite de 30 dossiers par an et une fois par propriétaire.

3 — Montant et conditions d'octroi de la subvention

L'aide financière est de 50 % du coût lié à la destruction des nids, dans la limite de 200 € TTC facturés, soit une participation maximale de 100 € par demande. L'aide s'entend pour un nid. Plusieurs demandes peuvent être faites par un même particulier. Une visite de contrôle sur site pourra être organisée par les services municipaux.

4 — Engagement du bénéficiaire

Les bénéficiaires s'engagent :

- A déclarer sur le site du muséum national d'histoire naturelles, la présence du nid de frelons asiatiques sur : <http://frelonasiatique.mnhn.fr/signaler-informations/>
- à faire appel à un désinsectiseur professionnel. Une liste d'entreprises spécialisée sur le Département de l'Hérault est consultable ici : <https://frelons-asiatiques.fr/societe/34-Herault.htm>

5 — Procédure d'instruction et composition du dossier de demande d'aide :

Le bénéficiaire joindra à sa lettre de demande :

- . une copie de la facture acquittée au nom du demandeur, mentionnant qu'il s'agit de la destruction d'un nid de frelon asiatique, produite par un désinsectiseur professionnel,
- . une photo datée sur support papier ou dématérialisée, illustrant le nid dans sa situation initiale,
- . un Relevé d'Identité Bancaire.

6 — Modalités de versement de l'aide

L'aide communale sera versée après instruction de la demande et l'attribution de la subvention individuelle par a délibération du conseil municipal.

A REMPLIR POUR LE VERSEMENT DE L'AIDE

Je soussigné(e), en ma qualité de propriétaire ou représentant du syndic de copropriété, sollicite une subvention au titre de la lutte contre le frelon asiatique et m'engage à respecter le règlement relatif à cette aide.

Nom et prénom du propriétaire :	
Adresse concernée :	
Date et Montant de la facture :	
Nom du prestataire désinsectiseur :	
Montant de l'aide sollicitée :	

Dans le cadre du dossier présenté et au vu des justificatifs transmis dans les délais, la commune versera au propriétaire ou syndic de copropriété :

Montant de l'aide attribuée :

A Mèze, le :

Le Demandeur,

Nom :

Prénom :

Signature :

Accepté par la Ville de Mèze, le :

Le Maire,

Thierry BAEZA.